

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2018 - 44 DU 13 MARS 2018

OBJET : MARCHE 5EAF03 : RELANCE DES LOTS 3 ET 4 DU MARCHE 15DE01 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURE ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE – LOT 4 : ESPACES VERTS ET ARROSAGE – AVENANT N°3

Contexte

Le marché 5EAF03 a pour objet les travaux d'aménagement d'infrastructure ZAC Technopole Agen Garonne. Le lot n°4 concerne les espaces verts et l'arrosage.

Ce marché a été notifié au groupement solidaire SAS COURSERANT / SAS NEPTUNE ARROSAGE (dont le mandataire est SAS COURSERANT sis Route de Bordeaux 47300 Bias – n° SIRET 309 585 768 00018) le 19 octobre 2015. Ce marché à bons de commande est sans minimum, ni maximum.

Exposé des motifs

L'avenant n°3 a pour objet d'intégrer au marché, au titre de l'article 20 du code des Marchés publics (en vigueur lors de la signature de ce marché), des difficultés imprévues ne résultant pas du fait de l'entreprise ni du maître d'ouvrage mais causées par les opposants au projet.

En effet, le 10 avril 2017 alors que les travaux de réalisation du mur en gabion sont en cours, le chantier est arrêté et immobilisé par les opposants au projet TAG. Le cout qui en résulte est de 6 956,00 € H.T.

Le présent avenant permet la création d'un prix nouveau (PN A4.8 – Immobilisation journée du 10/04/2017 lors de la réalisation du mur gabion du BR5).

Montant de l'avenant :

L'avenant n°3 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Cadre juridique de la décision

Vu l'article 20 du Code des marchés publics en vigueur, lors de la signature du marché,

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 février 2017 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (y compris pour

les marchés formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieur à 5%,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ 5EAF03 LOT 4 D'UN MONTANT DE 6 956 ,00 € H.T.

2°/ DE SIGNER LEDIT AVENANT AVEC LE GROUPEMENT SAS COURSERANT / SAS NEPTUNE ARROSAGE.

DONT LE MANDATAIRE EST SAS COURSERANT

ROUTE DE BORDEAUX 47300 BIAS

N° SIRET 309 585 768 00018

3°/ DE DIRE QUE LES CREDITS SONT PREVUS AU BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS ET SUIVANT.

Affichage le 20./03./2018

Télétransmission le 20./03./2018

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation,

Bernard LUSSET

